



COMMISSION DES COUPES DU VAR

Procès-Verbal N° 8

Réunion du : **Jeudi 03 Novembre 2022**

Président : **M. Jean Paul RUIZ**

Présent : **M. André VITIELLO**

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

TIRAGE AU SORT 1/8EME U14 / U15 / U16 / U17

Tirage effectué par Mme Nathalie COGGIA (Directrice Administrative) en présence de M. Guy BOLARD (Président de la Commission de Discipline), M. Gérard IVORA (Commission de Discipline), M. André VITIELLO (Secrétaire Général), M. Jean-Paul RUIZ (Président de la Commission), M. Quentin FEBVRE (Club UA Valette) et M. Fabien HONEGGER (Club UA Valette).

U14

***A jouer le 20 Novembre 2022
Sur le terrain du Club premier nommé***

ST CYR A.S / SOLLIES FARLEDE
ST MAXIME A.S / LA VALETTE U.A
F.C PUGET / SC TOULON
T. USAM / FREJUS ST RAPHAEL
RAMATUELLE F.C / DRAGUIGNAN S.C
LE CANNET DES MAURES C.A / RACING F.C TOULON
BANDOL U.S / GARDIA CLUB



U15

A jouer le 20 Novembre 2022
Sur le terrain du Club premier nommé

RACING F.C TOULON / SC TOULON
ST MANDRIER U.S / ST TROPEZ LA BAIE
U.S CARQUEIRANNE LA CRAU / VAL D'ISSELE U.S
GARDIA CLUB / LA VALETTE U.A
FREJUS ST RAPHAEL / HYERES F.C
RIANS U.S / LE MUY F.C
F.C PUGET / SOLLIES FARLEDE
DRAGUIGNAN S.C / VIDAUBAN F.C

U16

A jouer le 20 Novembre 2022
Sur le terrain du Club premier nommé

BRIGNOLES A.S / FREJUS ST RAPHAEL
LA SEYNE / COEUR DU VAR
HYERES F.C / CUERS PIERREFEU U.S
LA VALETTE U.A / GARDIA CLUB
F.C PAYS DE FAYENCE / DRAGUIGNAN S.C
ST MAXIMIN / SC TOULON
LE BEAUSSET J.S / ET.S LORGUES
COGOLIN SP.C / ST MANDRIER U.S

U17

A jouer le 20 Novembre 2022
Sur le terrain du Club premier nommé

LA LONDE S.O / SC TOULON
GARDIA CLUB / FREJUS ST RAPHAEL
DRAGUIGNAN S.C / RACING F.C TOULON
ENT PIVOTTE SERINETTE / SIX FOURS LE BRUSC F.C
LE CANNET DES MAURES C.A / ET.S LORGUES
COGOLIN SP.C / ST MAXIMIN
F.C PUGET / HYERES F.C
LA VALETTE U.A / ST MANDRIER U.S



Vu que la Coupe Du Var de La Ligue se déroule également le 20/11/2022, les rencontres suivantes de Coupe du Var Jeunes sont reportées.

- U17 DRAGUIGNAN S.C / RACING F.C TOULON
LA LONDE S.O / SC TOULON
GARDIA CLUB / FREJUS ST RAPHAEL
- U16 BRIGNOLES A.S / FREJUS ST RAPHAEL
- U15 RACING F.C TOULON / SC TOULON
GARDIA CLUB / LA VALETTE UA
FREJUS ST RAPHAEL / HYERES F.C
- U14 F.C PUGET / SC TOULON

**Ces matchs pourront se dérouler en semaine avec accord des 2 clubs ou du 12 au 26/02/2023
(Date butoir)**

*Prochaine réunion
sur convocation*

Le Président : Jean Paul RUIZ